



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le président du conseil
d'administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 31 décembre 2013

N/ Réf. : 2013136

Objet : recrutements SPP nouvelle filière

Monsieur le président,

Depuis la mise en place de la départementalisation des services de secours et d'incendie sur notre territoire, les recrutements de SPP non officier réalisés par le SDIS 69 suivaient un cheminement logique : les lauréats du concours national se présentaient à des épreuves de recrutement interne pour pouvoir intégrer une formation initiale.

Dernièrement, et avec la parution du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012, les modes de recrutement ont changé et désormais les candidats retenus pourront être issus de deux filières : 1^{ère} classe avec concours et 2^{ème} classe sans concours. Avec une possibilité pour l'administration d'engager un SPP 2^{ème} classe pour deux postes de 1^{ère} classe figurant sur la liste d'aptitude.

Voici quelques mois, la zone a organisé deux concours de SPPNO de mai à juillet 2013, diplômant 750 lauréats au titre de l'année 2013 et le SDIS du Rhône a prévu de recruter pour l'année 2014 : 14 sapeurs 1^{ère} classe, 3 sapeurs 2^{ème} classe et 1 mutation.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de procéder à de tels recrutements de sapeurs-pompiers professionnels de 2^{ème} classe, et donc non titulaires des concours de sapeur pompier professionnel, alors que la liste d'aptitude nationale, d'une validité limitée, comporte de nombreux postulants.

Nous estimons que ce choix n'est pas très judicieux et qu'il risque de démotiver les gens qui se sont donné les moyens de réussir et de se présenter à un concours.

Au regard de ces nouvelles dispositions, non obligatoires, il nous semble capital de revoir la politique de recrutement des SPP au sein du SDIS 69 et à l'avenir de procéder, en priorité, au recrutement des lauréats du concours de SPPNO.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN